

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL
SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 7
Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, et Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

2026-03-01

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – commune

Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à adopter le référentiel M57 et de passer au CFU à partir de l'exercice 2024,

Vu le compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,
Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025, lequel se résumé de la manière suivante :

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 1 301 500,12 | 394 733,08 | 1 696 233,20 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 55 812,14 | 396 280,78 | 452 092,92 |
| | Restes à réaliser | C | 66 000,00 | 0,00 | 66 000,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 1 250 642,77 | 611 575,12 | 1 862 217,89 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 89 284,21 | 330 382,47 | 399 666,68 |
| | Restes à réaliser | F | 49 298,48 | 0,00 | 49 298,48 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -13 472,07 | 65 888,31 | 52 426,24 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -50 857,35 | 216 842,04 | 165 984,69 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -64 329,42 | 282 740,35 | 218 410,93 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 16 701,52 | 0,00 | 16 701,52 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -47 627,90 | 282 740,35 | 235 112,45 |

- Reconnaît la réalité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
Valérie QUINTARD



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du CFU 2025 commune

Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 10/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260301

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260301-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 20260310083904.pdf (99_DE-012-211202213-20260310-20260301-

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».








ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 VOTES Pour : 7
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 février 2026

Présenté par Mme Valérie Quintard,
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026
 Les membres :

| | |
|-------------------|---|
| DELAGNES MARC |  |
| PANISSIE PATRICIA |  |
| FERRIERE ELODIE | |
| QUINTARD VALERIE |  |
| LAYRAC GUY |  |
| FAYEL ELISABETH |  |
| BONY JEROME | |
| PONS FRANCIS |  |
| COTTARD SYLVIE |  |
| BARRE OLIVIER | |

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 6 mars 2026
 et de la publication le 9 mars 2026

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026





du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---------------------|--------------|-----------|
| Afférents | Qui ont pris | |
| Au Conseil | En exercice | part à la |
| Municipal | Délibération | |
| 11 | 11 | 7 |
| Date de convocation | | |
| 27/02/2026 | | |
| Date d'affichage | | |
| 09/03/2026 | | |

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, et Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

2026-03-02

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Station-service

Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à adopter le référentiel M57 et de passer au CFU à partir de l'exercice 2024,

Vu le compte Financier Unique 2025 de la station-service,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,
Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la station-service, lequel se résume de la manière suivante :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|--------------|--------------|
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 28 481,09 | 585 370,00 | 613 851,09 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 7 635,09 | 531 915,82 | 539 550,91 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 33 874,82 | 596 188,49 | 630 063,31 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 4 370,00 | 542 198,99 | 546 528,99 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 3 265,09 | 9 755,83 | 13 020,92 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 5 393,73 | 10 818,49 | 16 212,22 |
| Soide (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent /déficit | G + H | 8 658,82 | 20 574,32 | 29 233,14 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 8 658,82 | 20 574,32 | 29 233,14 |

- Reconnaît la réalité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

**Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du**

**Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
Valérie QUINTARD**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du CFU 2025 station service

Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 10/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260302

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260302-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 20260310083959.pdf (99_DE-012-211202213-20260310-20260302-

DE-1-1_1.pdf)

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 7
Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, et Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

2026-03-03

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Lotissement

Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à adopter le référentiel M57 et de passer au CFU à partir de l'exercice 2024,

Vu le compte Financier Unique 2025 du lotissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,
Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du lotissement, lequel se résume de la manière suivante :

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 50 773,45 | 48 472,01 | 99 245,46 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 31 788,99 | 87 992,01 | 119 781,00 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 0,19 | 0,19 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 0,00 | -0,19 | -0,19 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -18 984,46 | 39 520,00 | 20 535,54 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -18 984,46 | 39 519,81 | 20 535,35 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -18 984,46 | 39 519,81 | 20 535,35 |

- Reconnaît la réalité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

**Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du**

**Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
Valérie QUINTARD**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du CPU 2025 lotissement

Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 10/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260303

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260303-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Norm du fichier : 20260310084025.pdf (99_DE-012-211202213-20260310-20260303-

DE-1-1_1.pdf)

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 7
Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, et Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

2026-03-04

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – CFU 2025 - Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Valérie QUINTARD,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025,

- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent /déficit de : 282 740.35 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|------------|
| Pour mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur) | 216 842.04 |
| Virement à la section d'investissement | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 | |
| EXCEDENT –DEFICIT | 65 898,31 |
| Résultat cumulé au 31/12/2025 | 282 740.35 |
| A. EXCEDENT AU 31/12/2025 | |
| Affectation obligatoire | |
| *A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | 47627.90 |
| A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. au c/1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| • Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002) | 235112.45 |
| B. DEFICIT AU 31/12/2025 | |
| Déficit résiduel à reporter – budget primitif | 0 |

- Vote et arrête l'affectation de résultat de fonctionnement comme résumé ci-dessus.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

**Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du**

**Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
Valérie QUINTARD**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultats CFU 2025 commune

Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 10/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260304

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260304-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Norm du fichier : 20260310084045.pdf (99_DE-012-211202213-20260310-20260304-

DE-1-1_1.pdf)

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 27 février 2026

Présenté par Mme Valérie Quintard,
A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026

Les membres :

| | |
|-------------------|---|
| DELAGNES MARC |  |
| PANISSIE PATRICIA |  |
| FERRIERE ELODIE | |
| QUINTARD VALERIE |  |
| LAYRAC GUY |  |
| FAYEL ELISABETH |  |
| BONY JEROME | |
| PONS FRANCIS |  |
| COTTARD SYLVIE |  |
| BARRE OLIVIER | |

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 6 mars 2026
et de la publication le 9 mars 2026

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026



NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 7
Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL
SEANCE du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, et Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents :, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

2026-03-05

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – CFU 2025 – Station-service

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Valérie QUINTARD,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique,

- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent / déficit de :
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Pour mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur) | 10 818.49 |
| Virement à la section d'investissement | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 | |
| DEBIT – EXCEDENT | 9 755.83 |
| Résultat cumulé au 31/12/2025 | 20 574.32 |
| A. EXCEDENT AU 31/12/2025 | |
| Affectation obligatoire | |
| *A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. au c/1068 | |

| | |
|--|-----------|
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| • Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 0 |
| • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002) | 20 574.32 |
| B. DEFICIT AU 31/12/2025 | |
| Déficit résiduel à reporter – budget primitif | 0 |

➤ Vote et arrête l'affectation de résultat de fonctionnement comme résumé ci-dessus.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

**Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du**

**Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
Valérie QUINTARD**



| |
|--|
| Accusé de réception d'un acte en préfecture |
| Objet de l'acte : Affectation de résultats CFU 2025 station service |
| Date de décision: 05/03/2026 |
| Date de réception de l'accusé 10/03/2026 de réception : |
| Numéro de l'acte : 20260305 |
| Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260305-DE |
| Nature de l'acte : Délibération |
| Matières de l'acte : 7 .1 .2 Finances locales Décisions budgétaires délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion) |
| Date de la version de la 29/08/2019 classification : |
| Nom du fichier : 20260310084104.pdf (99_DE-012-211202213-20260310-20260305- DE-1-1_1.pdf) |

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

ARRETE ET SIGNATURES




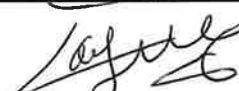
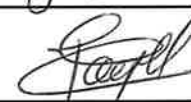


Nombre de membres en exercice : **11**
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
VOTES Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Date de la convocation : 27 février 2026

Présenté par Mme Valérie Quintard,
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026

Les membres :

| | |
|-------------------|---|
| DELAGNES MARC |  |
| PANISSIE PATRICIA |  |
| FERRIERE ELODIE | |
| QUINTARD VALERIE |  |
| LAYRAC GUY |  |
| FAYEL ELISABETH |  |
| BONY JEROME | |
| PONS FRANCIS |  |
| COTTARD SYLVIE |  |
| BARRE OLIVIER | |

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 6 mars 2026
 et de la publication le 9 mars 2026

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026




EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération
11 11 8

Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

2026-03-06

Objet : Approbation du Budget Primitif Commune 2026.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 – Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 615 479.19 € | 615 479.19 € |
| Investissement | 1 326 923.52 € | 1 326 923.52 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BP 2026 de la commune tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du budget primitif de la commune 2026

.....
Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 06/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260306

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260306-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 20260306113234.pdf (99_DE-012-211202213-20260306-20260306-
DE-1-1_1.pdf)

ARRETE ET SIGNATURES


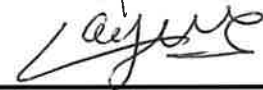


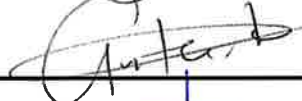
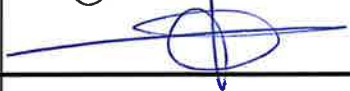
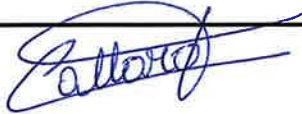

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES Pour : 8
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 février 2026

Présenté par Le Maire,
A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026

Les membres :

| | |
|-------------------|---|
| DELAGNES Marc |  |
| LAYRAC Guy |  |
| BARRE Olivier | |
| PONS Francis |  |
| VISSEQ Guy |  |
| QUINTARD Valérie |  |
| PANISSIE Patricia |  |
| FERRIERES Elodie | |
| COTTARD Sylvie |  |
| BONY Jérôme | |
| FAYEL Elisabeth |  |

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 6 mars 2026

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération
11 11 8

Date de convocation

27/02/2026

Date d'affichage

09/03/2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

2026-03-07

Objet : Approbation du Budget Annexe Station-Service 2026.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 – Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 571 564 32 € | 571 564 32 € |
| Investissement | 45 734.14 € | 45 734.14 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BA 2026 de la Station-Service tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du budget annexe station-service 2026

.....
Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 06/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260307

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260307-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 20260306113245.pdf (99_DE-012-211202213-20260306-20260307-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération
11 11 8

Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

2026-03-08

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

Objet : Approbation du Budget Annexe Lotissement 2026.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 – Lotissement qui s'équilibre de la façon suivante :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 168 984.46 € | 168 984.46 € |
| Investissement | 168 984.46€ | 168 984.46 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BA Lotissement 2026 tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du budget annexe Lotissement

.....
Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 06/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260308

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260308-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

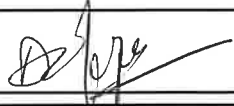
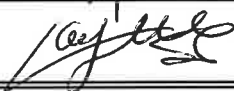


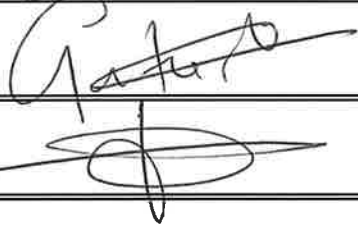


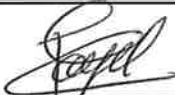
classification :

.....
Nom du fichier : 20260306113254.pdf (99_DE-012-211202213-20260306-20260308-
DE-1-1_1.pdf)

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES Pour : 8
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 février 2026
 Présenté par Le Maire,
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026
 Les membres :

| | |
|-------------------|---|
| DELAGNES Marc |  |
| LAYRAC Guy |  |
| BARRE Olivier | |
| PONS Francis |  |
| VISSEQ Guy |  |
| QUINTARD Valérie |  |
| PANISSIE Patricia |  |
| FERRIERES Elodie | |
| COTTARD Sylvie |  |
| BONY Jérôme | |
| FAYEL Elisabeth |  |

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 6 mars 2026

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 5 mars 2026



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération
11 11 8

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

2026-03-09

Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

Objet : Souscription à un crédit relais

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer le projet « Ilot Lagarrigue ».

Considérant la nécessité d'une avance de trésorerie pour financer les travaux de l' « Ilot Lagarrigue » dans l'attente des recettes programmées telles les subventions et le FCTVA,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Saint-Félix-de-Lunel, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 460 000 Euros (en toutes lettres quatre cent quarante mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Ø Durée : 24 mois

Ø Taux d'intérêt variable : 2.91

Ø Euribor 3 mois instantané + marge de 0.90% soit 2.91 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.

Ø Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle

Ø Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Souscription à un crédit relais

Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 06/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260309

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260309-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3 .1

Finances locales

Emprunts

emprunt et renégociation

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 20260306113753.pdf (99_DE-012-211202213-20260306-20260309-DE-1-1_1.pdf)

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la

| | |
|-----------|--------------|
| Municipal | Délibération |
| 11 | 11 |
| | 8 |

Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

2026-03-10

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

Objet : Souscription à un prêt pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue »

Vu le budget de la commune de Saint-Félix-de-Lunel, voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 15 avril 2025, vu les échanges avec le crédit agricole depuis pour clarifier les caractéristiques de l'emprunt, l'assemblée délibérante choisit d'abroger la délibération 2025-04-11 et passe au vote la formulation des caractéristiques de l'emprunt détaillée ci-dessous.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide :

ARTICLE 1er : La commune de Saint-Félix-de-Lunel contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

- **Objet** : Prêt à taux fixe échéance constante pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue »
- **Montant** : 105 000 € (Cent cinq mille euros)
- **Durée de l'amortissement** : 20 ans avec différé d'amortissement du capital de 24 mois inclus
- **Taux** : 4.03 % fixe
- **Périodicité** : mensuelle
- **Type d'échéance** : constante
- **Frais de dossier** : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

Débloccage : Débloccage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Souscription à un emprunt pour le financement de projet "Ilot
Lagarrigue"

Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 06/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260310

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260310-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3 .1

Finances locales

Emprunts

emprunt et renégociation

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 20260306113807.pdf (99_DE-012-211202213-20260306-20260310-
DE-1-1_1.pdf)

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 5 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la

| | |
|-----------|--------------|
| Municipal | Délibération |
| 11 | 11 |
| | 8 |

Date de convocation
27/02/2026
Date d'affichage
09/03/2026

2026-03-11

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, Francis PONS et Patricia PANISSIE

Absents : Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Jérôme BONY

M. LAYRAC Guy a été nommé secrétaire de séance

Objet : retrait des arrêtés du maire n°2025-27, 2025-28 et 2025-29

Vu le recours gracieux adressé à M ; le maire de Saint-Félix-de-Lunel par la secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron le 24 février 2026 ;

Considérant l'absence de réponse demandée par courrier du 29 janvier 2026, justifiant l'existence d'une délibération prise avant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 confirmant l'existence d'un complément de rémunération attribué aux agents de la commune ;

Vu l'arrêté du 12 avril 1991 dans lequel le Conseil d'Etat a considéré « qu'après l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 1984, la commune ne pouvait pas modifier des conditions d'octroi de la prime de fin d'année attribuée au personnel en faisant librement varier le montant dans des conditions qui n'avaient pas été déterminées avant l'entrée en vigueur de la loi » ;

Considérant que les seuls actes administratifs « retrouvables » à ce jour sont des délibérations du 20 novembre 1996, du 14 novembre 2014 et du 19 octobre 2017, postérieures à la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant que les arrêtés du maire n° 2025-27, 205-28 et 2025-29 méconnaissent les dispositions applicables aux avantages collectivement acquis et ne reposent sur aucune base légale retrouvables dans les archives ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- De procéder au retrait des arrêtés du maire n° 2025-27, 2025-28 et 2025-29 attribuant une prime communale aux agents respectifs : Lucie Capdeville, Julien Réthoré et Karine Costes.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Retrait des arrêtés du maire n° 2025-27, 2025-28 et 2025-29

.....
Date de décision: 05/03/2026

Date de réception de l'accusé 06/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260311

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260305-20260311-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .4

Fonction publique

Personnel contractuel

autres catégories délibérations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 20260306113819.pdf (99_DE-012-211202213-20260306-20260311-DE-1-1_1.pdf)